

<b>Numéro de dossier :</b>	1074400052
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>	Adopter un règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-Hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri, en vertu des paragraphes 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**\*Commentaires**

Ci-joints le projet de règlement et les annexes afférentes :



règlement Gare-Hôtel Viger version finale.doc AnnexeA.pdf annexeB.pdf AnnexeC.pdf

**Numéro de certificat (ou note)**

**Responsable de l'intervention**

Marjolaine PARENT

Avocate

Tél. : 514-872-6872

Date: 2007-09-12

**Endossé par:**

Line CHAREST

Directrice

Affaires corporatives

Tél. :514-872-2919

Date d'endossement: 2007-09-12